

La politique économique de la réforme dans les pays riches ressource naturelles

Ragnar Torvik

Faculté d'économie

Université norvégienne de sciences et de technologie

ragnar.torvik@svt.ntnu.no

Synthèse

Dans le présent document, j'avance que si certains pays riches en ressources naturelles sont prospères et d'autres stagnent c'est parce qu'ils ont adopté des politiques différentes. Ces politiques sont différentes car les incitations politiques varient d'un pays à l'autre. Je montre comment les incitations politiques déterminent la réforme économique et comment celle-ci définit les incitations politiques. J'examine comment les différentes incitations associées aux fonds pétroliers expliquent la disparité de leurs résultats.

Document préparé pour le séminaire de l'Institut du FMI et de la Banque d'Algérie intitulé « Ressource naturelles, finances et développement » à Alger les 4 et 5 novembre 2010.

1. Introduction

Depuis les années 50, les économistes avancent que les pays dont l'avantage comparatif est la production fondée sur les ressources naturelles pourraient souffrir d'une détérioration des termes de l'échange. Le prix des matières premières baisserait par rapport à celui des produits industriels, et il deviendrait moins intéressant de concentrer la production sur les ressources naturelles. Il est paradoxal que des économistes aient récemment conclu que ce type de production spécialisée était moins attrayant pour la raison exactement opposée, à savoir qu'il présentait de tels avantages économiques qu'il pouvait devenir une malédiction. Sachs et Warner (1995, 1997) ont été les premiers à démontrer qu'en moyenne les pays où les ressources naturelles sont abondantes enregistrent une croissance plus lente que celle des pays pauvres en ressources.

Les effets moyens du pétrole en Norvège et au Nigéria, ou les effets moyens des diamants au Botswana et en Sierra Leone ne sont pas la question la plus intéressante ni la plus pertinente. Il est plus important de comprendre les variations que les moyennes. Pourquoi le pétrole a-t-il engendré la prospérité dans certains pays mais causé la stagnation dans d'autres? Le bilan politique est différent essentiellement parce qu'il fait intervenir des incitations politiques différentes.

Lorsque de précieuses ressources naturelles sont découvertes, les institutions économiques et la réforme économique sont les principaux moteurs du développement économique et politique. Au moins deux questions se posent alors : comment les pays *procèdent-ils* à la réforme lorsqu'ils perçoivent les rentes de leurs ressources et quelles réformes *devraient* être recommandées ? Dans la Section 2 I, la première question est brièvement examinée. La seconde question est plus épineuse car elle est normative. Pour autant, je tente dans la Section 3 d'offrir un minimum d'éclaircissements en comparant les réactions économiques des pays où les ressources naturelles sont abondantes : ceux dont les institutions permettent à une part importante de la population de tirer parti des nouvelles opportunités de revenus et ceux qui ne le font pas. Comme on le verra, la réponse économique à l'abondance ressources est soit plus pessimiste soit plus optimiste que ne le suggèrent les théories économiques habituelles. La Section 4 I se propose quant à elle de décrire un peu plus en détail les caractéristiques des institutions qui peuvent se révéler décisives. La Section 5 I va encore plus loin et compare les incitations politiques associées aux fonds pétroliers ainsi que les résultats différents qu'elles ont engendrés. La conclusion apparaît à la

Section 6.

2. Comment les pays procèdent-ils à la réforme lorsqu'ils reçoivent les rentes de leurs ressources ?

La plupart des pays entreprennent pendant leur développement des réformes qui modifient profondément les incitations privées et politiques de leur système. Les réformes du jour sont décidées par ceux qui détiennent le pouvoir à ce moment-là. Et puisqu'il est vraisemblable que la réforme va modifier les incitations, et c'est du reste souvent sa principale raison d'être, les incitations dont bénéficieront ses instigateurs après sa mise en œuvre ne seront plus les mêmes, ce qui influera alors sur le type de réformes à entreprendre.

Lorsqu'un pays voit naître de nouvelles opportunités économiques, telles que la découverte de ressources naturelles de valeur ou une augmentation du prix des ressources dont on connaît déjà l'existence, les réformes peuvent s'orienter dans des directions très différentes. Lorsque le système politique en place veille à ce que les intérêts de la population dans son ensemble soient bien représentés, l'abondance de ressources pourra donner lieu à des réformes qui garantiront que la richesse sera gérée de manière à ce que toutes les couches de la société en profitent. A contrario, si le système politique en place ne représente pas vraiment les intérêts de la population en général, le but de la réforme sera de préserver et de renforcer les anciens privilèges. C'est pourquoi, les nouvelles opportunités économiques peuvent occasionner différents types de réformes qui varient largement d'un pays à l'autre. Comme nous le verrons plus loin, le type de réformes entreprises déterminera à son tour dans quelle mesure les nouvelles opportunités accroissent ou réduisent le bien-être social.

Il existe de nombreux exemples d'institutions qui ont été réformées pour tirer parti des nouvelles opportunités économiques ; les réformes vont du Homestead Act de 1862 aux États-Unis pour allouer des terres frontalières à un large segment de la population à la création en 1990 du Fonds pétrolier norvégien pour gérer la richesse en ressources naturelles de ce pays. Pour autant, de nombreux exemples témoignent aussi du fait que de nouvelles opportunités économiques ont conduit les décideurs à orienter les réformes de façon à *limiter* leur accès par la population.

Ross (2001a) montre que dans des pays tels que les Philippines, l'Indonésie et la Malaisie, le bois d'œuvre des forêts tropicales et l'augmentation de son prix ont entraîné le démantèlement

délibéré des institutions de l'État par les politiciens. L'exploitation des forêts tropicales offrait l'occasion d'empocher d'importantes sommes — mais pour cela les institutions d'État créées pour lutter contre les abus et la surexploitation ont dû être affaiblies. Les politiciens avaient davantage intérêt à démanteler ces institutions qu'à les renforcer — à cause de l'abondance de ressources naturelles de valeur.

Ross (2001b) conclut que la démocratie s'étirole dans les pays qui ont d'importants gisements de pétrole. Dans ces pays, la démocratie peut représenter un coût pour les politiciens car elle les empêche d'utiliser les importants revenus de l'État comme bon leur semble. C'est pourquoi les revenus importants des ressources peuvent être une incitation politique à miner la démocratie.

Collier et Hoeffler (2009) montrent comment les « poids et contrepoids » — des règles institutionnelles qui limitent les abus de pouvoir et équilibrent le pouvoir politique — favorisent la croissance. Ils constatent néanmoins que, notamment dans les pays où ces règles sont fermes — par exemple parce que l'État tire un revenu important des ressources naturelles — elles sont sabotées par les politiciens.

Acemoglu, Robinson et Torvik (2010) ont mis au point un modèle de poids et de contrepoids d'équilibre. Si les poids et contrepoids limitent les rentes politiques, pourquoi les électeurs seraient-ils favorables à leur élimination comme ils l'ont fait en Bolivie, en Équateur et au Venezuela ? Les auteurs observent que du point de vue des électeurs pauvres, les poids et contrepoids sont une épée à double tranchant. Bien qu'ils limitent les rentes politiques, ils permettent aussi à l'élite aisée d'influer à moindre prix sur la vie politique par le biais de moyens non électoraux tels que les pots-de-vin et le lobbying. En démantelant le système de poids et de contrepoids dans la constitution, les électeurs pauvres accroissent le pouvoir des politiciens et réduisent celui des élites, ce qui est particulièrement à leur avantage lorsque les riches sont bien organisés, la répartition des revenus inégale et lorsqu'il est facile de lever des impôts. Les pays où les ressources naturelles sont abondantes, notamment lorsqu'elles sont stationnaires et donc facilement imposables, se caractérisent généralement par une constitution d'équilibre qui ne prévoit ni poids ni contrepoids. C'est la raison pour laquelle ces pays subissent des réformes économiques qui renforcent le pouvoir de l'élite politique.

3. Quelles devraient être les réformes recommandées ?

La plupart de la littérature sur la malédiction des ressources a à ce jour été positive plutôt que normative. Cela ne signifie pas que l'on n'y trouve aucunes conséquences normatives. On trouvera ci-après une théorie positive extrêmement simple pour éclairer les différents effets de l'abondance des ressources, qui ont ensuite des conséquences normatives pour la réforme économique et politique.

Il est traditionnellement reconnu que lorsqu'un pays dispose de davantage de ressources naturelles, le revenu du pays augmente, mais pas d'autant que de la valeur des ressources en valeur absolue puisque leur exploitation détournera vraisemblablement des richesses des autres activités moins rentables de l'économie. Récemment toutefois, une littérature théorique et empirique a montré que ce constat pouvait se révéler trop optimiste ou trop pessimiste. Cela dépend en outre du système politique en place.

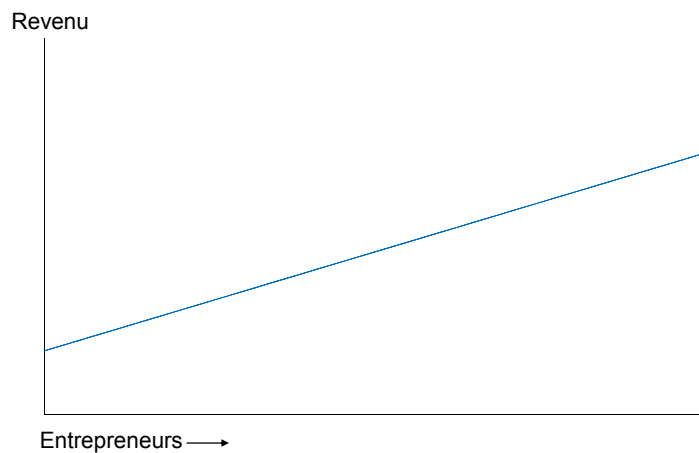
3.1 Comment plus devient moins

Prenons un pays avec un taux de criminalité élevée, une corruption généralisée, une bureaucratie d'État inefficace et un système politique où les politiciens échappent aux poids et aux contrepoids. Dans une telle société, les entrepreneurs auront plutôt intérêt à rechercher une rente politique et à opter pour le brigandage destructeur, la corruption, etc., plutôt qu'à créer et exploiter des entreprises productives. Dans une telle économie, l'accroissement des ressources naturelles peut rendre ces activités économiques encore plus rentables ce qui aura alors des conséquences défavorables sur l'équilibre général pour le reste de la société. De fait, ces effets négatifs sur l'équilibre général peuvent neutraliser l'effet initial de l'accroissement des ressources naturelles. La théorie qui suit est une simplification qui s'inspire de Torvik (2002) et Robinson et Torvik (2010b).

Il semble logique que plus il y a d'entrepreneurs qui choisissent de se consacrer à des activités productives, plus le revenu sera élevé pour chacun. Cela s'explique de plusieurs façons. Si un nombre accru d'entrepreneurs privés se consacrent à la production, il y en aura moins qui rechercheront une rente politique et tenteront de faire basculer les ressources de la production vers la recherche de rente. Plus il y a d'entrepreneurs qui se consacrent à des activités de production, moins il y en aura qui seront engagés dans des activités destructrices ce qui

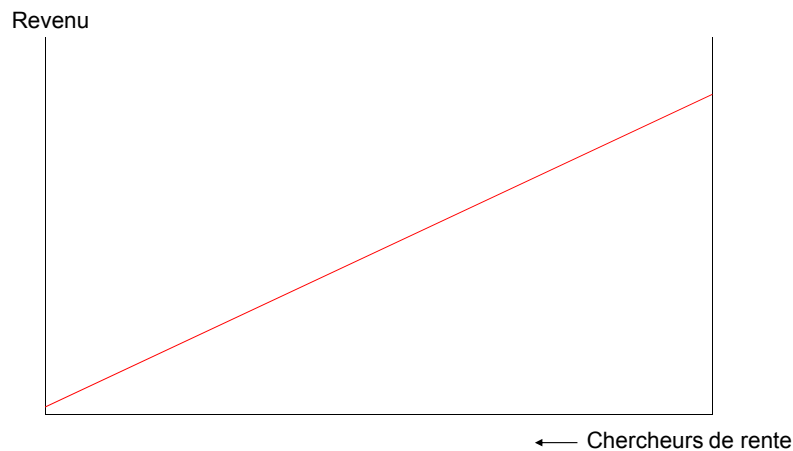
minimiser la criminalité et la corruption. À son tour, une réduction de la criminalité et de la corruption signifie que les activités économiques productives sont plus rentables. Un plus grand nombre d'entrepreneurs activement productifs accroît la production et le revenu ce qui se traduit par une plus forte demande. Cette demande accrue se traduit par des ventes et une rentabilité en hausse. L'augmentation du nombre d'entrepreneurs permet de recouvrer davantage d'impôts sur le revenu, d'accroître le revenu de l'État et donc d'améliorer les services publics et les infrastructures ce qui rend les activités industrielles plus rentables. Le graphique 1 illustre cette relation. Nous mesurons sur l'abscisse le nombre d'entrepreneurs qui se consacrent à des activités productives et sur l'ordonnée le revenu de chaque entrepreneur. La courbe montante montre que le revenu de chaque entrepreneur progresse avec le nombre des autres entrepreneurs qui se consacrent à des activités productives.

Graphique 1



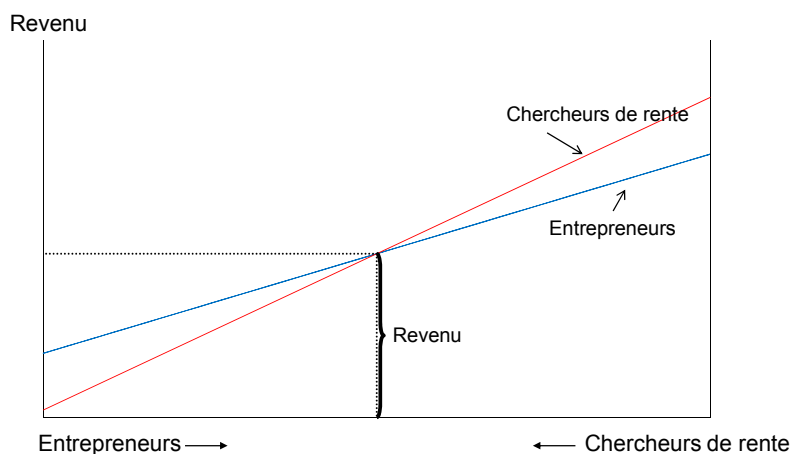
Le graphique 2 illustre comment le nombre d'entrepreneurs qui recherchent une rente par le biais d'activités improductives et destructrices influe sur le revenu de chacun d'entre eux. Nous mesurons le nombre d'entrepreneurs qui se consacrent à ces activités sur l'abscisse et le revenu pour chacun sur l'ordonnée. Si le nombre des entrepreneurs qui se consacrent à des activités improductives augmente, c'est-à-dire qu'il y a un mouvement de la droite vers la gauche sur le graphique, cela signifie que chacun de ces entrepreneurs improductifs percevra un revenu inférieur, ce qui s'explique par plusieurs raisons. Si ces entrepreneurs qui recherchent une rente leur permettant de s'enrichir sont nombreux, ils se feront la concurrence et il y aura moins d'entrepreneurs productifs qui seront leur source de revenus. Ce qui signifie que chaque personne qui recherche une rente verra son revenu diminuer. Un plus grand nombre de concurrents criminels signifie que chacun doit consacrer davantage de ressources à se protéger des autres criminels et que les ressources générant des revenus diminueront. En fin de compte, chaque criminel individuel verra son revenu diminuer.

Graphique 2



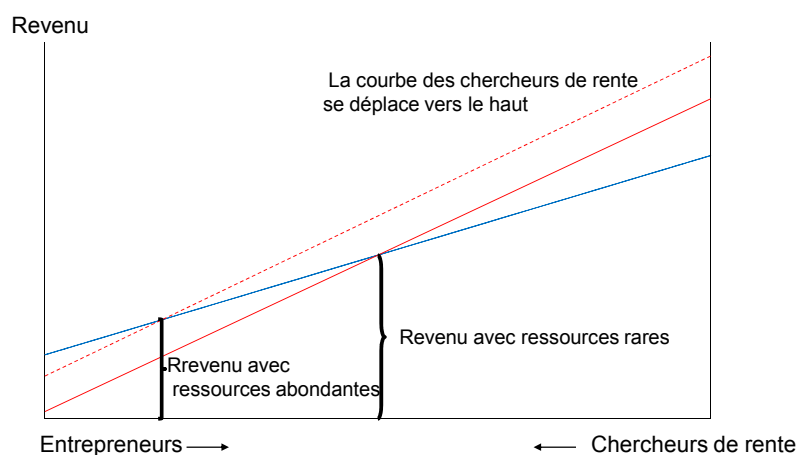
Le graphique 3 montre la répartition des entrepreneurs du pays par activités productives ou improductives. Lorsque les courbes se croisent, le revenu des entrepreneurs dont les activités sont productives et improductives est égal et personne n'est incité à passer d'un type d'activité à l'autre. Si la répartition des entrepreneurs ne se situe pas à l'intersection des courbes sur le graphique mais sur la gauche, le revenu des activités productives sera plus élevé que celui qui est tiré des activités improductives. Dans ce cas, les entrepreneurs ont intérêt à passer des activités improductives à des activités productives. Le nombre des entrepreneurs dont les activités sont productives va alors progresser alors que le nombre des entrepreneurs à activités improductives va baisser, jusqu'à ce que l'on revienne à l'intersection. Si on se trouve dans une situation à la droite de l'intersection, on observera le mouvement opposé. Ici, le revenu des entrepreneurs improductifs est plus élevé que celui des entrepreneurs productifs et ces derniers changeront d'activité jusqu'à ce qu'on se retrouve à l'intersection où le revenu des entrepreneurs est équivalent, qu'ils se consacrent à des activités productives ou improductives. L'intersection et la répartition des entrepreneurs productifs et improductifs représentent donc une situation d'équilibre stable.

Graphique 3



Il convient maintenant de savoir si l'abondance de ressources influe sur l'équilibre, ce qu'illustre le graphique 4. L'abondance de ressources se traduit par de meilleures opportunités de revenus pour ceux qui se consacrent à la recherche d'une rente politique, au brigandage destructeur, à la corruption, etc. Lorsqu'il y a plus de ressources naturelles à accaparer, et que le système politique l'autorise, il devient relativement plus attrayant de rechercher une rente. La courbe qui représente les opportunités de revenus par le biais de la recherche de rente se déplace donc vers le haut comme on le voit sur la courbe en pointillé du graphique, La conclusion est surprenante : des opportunités accrues de revenus pour tous les entrepreneurs fait baisser le revenu de chacun !

Graphique 4



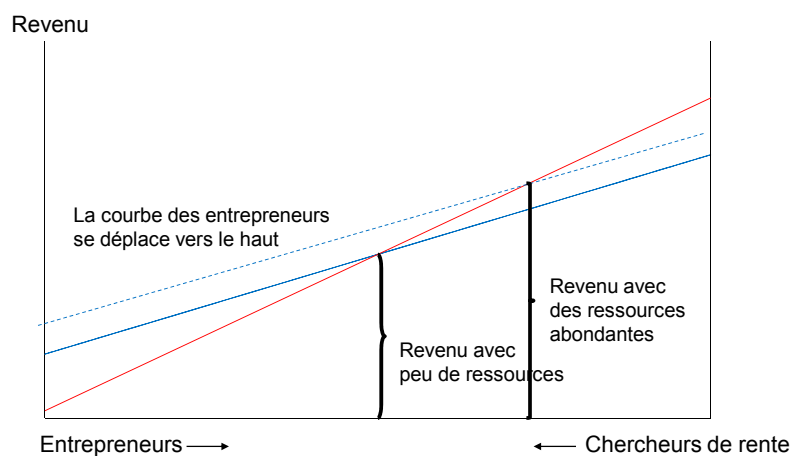
On peut expliquer le graphique de la manière suivante : il est plus rentable de rechercher une rente lorsque les ressources naturelles sont abondantes et donc un plus grand nombre choisissent cette voie alors qu'un plus petit nombre choisissent les activités productives. Le nombre accru de chercheurs de rente et la réduction du nombre d'entrepreneurs productifs réduit le revenu de tous les entrepreneurs productifs. Cependant, la baisse des revenus tirés des activités productives rend la recherche de rente encore plus attrayante, ce qui fait à nouveau chuter le nombre d'entrepreneurs productifs dont le revenu baisse encore, ce qui réduit encore plus le nombre d'entrepreneurs productifs et accroît le nombre de chercheurs de rente, et ainsi de suite. L'abondance de ressources enclenche donc un processus multiplicateur — mais malheureusement le multiplicateur est négatif. La situation ne peut pas durer indéfiniment car le revenu des chercheurs de rente va lui aussi baisser lorsqu'ils sont plus nombreux et qu'il y a moins d'agents productifs.

Dans un nouvel équilibre économique, ce qui de prime abord semblait offrir de meilleures opportunités de revenu aux entrepreneurs privés est en réalité un désavantage pour chacun d'entre eux : les systèmes politiques qui n'empêchent pas les chercheurs de rente de profiter de l'abondance des ressources font baisser le revenu de tous les entrepreneurs — au lieu de l'augmenter comme on aurait pu le penser au départ.

3.2 Comment faire boule de neige

Examinons à présent la même situation que nous venons de décrire, à la différence près que la réforme destinée à limiter l'abus de pouvoir et à lutter contre la recherche de rente a été entreprise. Dans ce cas, les chercheurs de rente ne tirent aucun parti de l'augmentation des ressources naturelles qui, au contraire, avantage les producteurs dans une économie qui donne à présent accès à de nouvelles opportunités économiques. C'est pourquoi, comme le montre le graphique 5, la courbe des entrepreneurs productifs se déplace à présent vers le haut. Comme on l'a vu, le nouvel équilibre dope encore plus les revenus. Il faut néanmoins faire remarquer que l'augmentation des revenus est plus importante que le mouvement vertical de la courbe — et donc l'augmentation du revenu est plus importante que la valeur des opportunités accrues, qui sont mesurées par la distance verticale du déplacement.

Graphique 5



On peut déduire du cas qui précède dans lequel la réforme n'a pas été entreprise, que l'abondance de ressources induit un effet multiplicateur — mais cette fois-ci il est positif plutôt que négatif. Quand la production prend de la valeur les entrepreneurs vont se consacrer à des activités productives. De même, la baisse du nombre d'entrepreneurs dans les activités improductives et l'augmentation du nombre d'entrepreneurs dans les activités productives signifient que les bénéfices de ces dernières activités augmentent davantage ce qui incite un plus grand nombre d'entrepreneurs à passer à des activités productives, et ainsi de suite. Grâce à une meilleure allocation des talents, ce processus se solde par une augmentation des revenus supérieure à l'augmentation initiale des ressources. Leur abondance stimule l'activité économique au lieu de la freiner.

Il convient de noter que même lorsque les ressources sont utilisées en totalité, les prix complètement souples et les agents rationnels, on obtient un effet multiplicateur qui ressemble à celui du modèle keynésien le plus simple. Ce multiplicateur s'explique cependant différemment — on a canalisé les facteurs de production peu nombreux vers des activités plus socialement productives au lieu d'en accroître l'utilisation.

4. Quelles réformes ?

Le modèle qui précède nous permet de mieux comprendre pourquoi on peut observer d'énormes variations dans la façon dont les pays réagissent à l'abondance des ressources mais, du fait qu'il est limité, il ne dit pas grand-chose sur les caractéristiques précises qui différencient les pays où l'abondance des ressources induit la prospérité des pays où elle la retarde. De récentes études ont néanmoins recensé un certain nombre de dimensions qui sont décisives.

Démocratie ou autocratie

Bulte et Damania (2008), entre autres, constatent que c'est surtout dans les pays où la démocratie est fragile que l'abondance de ressources a tendance à se traduire par des effets négatifs. Dans ces pays, les politiciens ne sont pas vraiment soumis aux contrôles des électeurs et les dirigeants adoptent alors des politiques qui maximisent leurs propres intérêts mais ne placent pas l'économie sur le chemin optimal de croissance du point de vue de la société.

Président ou Parlement

Andersen og Aslaksen (2008) observe ce qui suit : dans l'ensemble, l'abondance de ressources fait chuter la croissance dans les pays démocratiques à régime présidentiel, mais pas dans les pays démocratiques à régime parlementaire. Andersen og Aslaksen (2008) conclut qu'il existe une relation étroite entre les incitations politiques et la malédiction des ressources, bien que l'on ne comprenne pas encore très bien la raison pour laquelle l'abondance de ressources est plus préjudiciable à la croissance dans les pays à régime présidentiel que dans les pays à régime parlementaire. L'une des hypothèses est que peut-être les pays à régime présidentiel sont moins soumis à une surveillance que les régimes parlementaires. À l'exception de celui des États-Unis, nombre de systèmes présidentiels dans le monde octroient des pouvoirs présidentiels importants que le Parlement remet difficilement en question. De fait, comme le démontrent Robinson et Torvik (2010a), l'existence de plus en plus répandue de la règle présidentielle dans nombre de pays en développement va de pair avec l'affaiblissement des poids et des contrepoids. Par exemple, la plupart des pays africains ont débuté l'indépendance avec un régime parlementaire. Aujourd'hui, la quasi-totalité des pays ont modifié leur constitution en faveur d'un régime présidentiel. Ces systèmes présentent un défi car ils doivent éviter de concentrer tous les pouvoirs sur une élite économique et politique et assurer plutôt qu'une large part de la population ait accès aux meilleures opportunités économiques.

Qualité institutionnelle

Plusieurs auteurs, tels que Mehlum, Moene et Torvik (2006) et Boschini, Pettersson et Roine (2007), ont démontré que lorsque les institutions économiques et politiques prévoient des poids et des contrepoids et garantissent les droits de propriété, l'abondance des ressources stimule la croissance. Mais si les poids et contrepoids sont limités et les droits de propriété ne sont pas garantis, l'abondance des ressources retarde la croissance. Dans ces cas, elle encourage les tentatives d'accaparement qui à leur tour évincent les activités productives. Là encore, on remarque le rôle-clé des incitations — les institutions sont importantes car elles ont une incidence sur les incitations des entités politiques et privées lorsque de nouvelles opportunités de revenus apparaissent.

Type de ressources

Boschini, Pettersson et Roine (2007) présentent sans doute l'étude la plus détaillée des effets qu'ont les différents types de ressources naturelles sur la croissance — et de leurs liens avec la qualité des institutions. Ces auteurs s'appuient sur quatre mesures différentes de ressources et

relèvent que la combinaison de la qualité institutionnelle et des « possibilités de piller » les ressources a des conséquences cruciales pour la croissance. Les pires effets des ressources naturelles sur la croissance sont causés par les diamants dans les pays dont les institutions sont faibles.

Pétrole off-shore ou sur terre

Quelques indications suggèrent que les pays avec du pétrole off-shore s'en tirent mieux que les pays dont le pétrole est à terre. Par exemple, Lujala (2010) constate que le pétrole à terre accroît le risque de conflits violents dans un pays, alors que le pétrole off-shore ne présente pas ce type de risques. Cette conclusion peut tenir au fait que le pétrole sur terre, plus que le pétrole off-shore, présente différentes incitations et opportunités pour les groupes rebelles. Les installations off-shore sont plus faciles à protéger et l'exploitation de ce type de gisements peut se faire plus ou moins indépendamment des activités à terre. Le pétrole à terre facilite le recours à la violence et à la prédation pour accaparer une partie des ressources pétrolières, ce qui peut être source de déstabilisation sociale.

Industrialisation rapide ou tardive

À l'aube du XXe siècle, la Norvège était (avec l'Irlande) l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Aujourd'hui c'est l'un des pays les plus riches au monde. Cette remarquable transition est due à l'exploitation des ressources naturelles. D'abord le poisson, le bois d'œuvre et les minéraux, puis l'énergie hydroélectrique et, depuis les années 70, le pétrole et le gaz naturel ont été des secteurs clés. De toute évidence, les ressources naturelles ont été une bénédiction pour la Norvège. Les historiens économiques, en particulier Gavin Wright (voir par exemple, David et Wright (1997)), ont relevé que dans le temps, l'abondance des ressources a été le principal moteur de la croissance plutôt que le contraire. En Finlande, en Suède, en Norvège, en Australie, au Canada et aux États-Unis, il ne fait aucun doute que les ressources naturelles ont historiquement favorisé la croissance et l'industrialisation. À la lecture de la littérature d'histoire économique sur la malédiction des ressources, on se demande si les effets de l'abondance des ressources ont changé — et si tel est le cas, pourquoi ?

Une hypothèse est que ces changements dans les effets des ressources naturelles sur la croissance sont intervenus parce que les pays dont la qualité institutionnelle varie se sont industrialisés à des époques différentes. Comme le démontrent Acemoglu, Johnson et Robinson (2001, 2002), les pays qui se sont industrialisés en premier étaient ceux dont les institutions étaient de la meilleure

qualité. Par conséquent, les pays qui se sont rapidement industrialisés disposaient d'un appareil institutionnel qui a neutralisé les effets négatifs des ressources sur la croissance — alors que ce type d'institutions n'était pas encore en place dans les pays qui ont commencé à exploiter leurs ressources plus récemment. Karl (1997) a été l'un des premiers à avancer que la découverte de ressources n'était pas une bonne chose pour un pays qui n'avait pas encore développé ses institutions.

Le bilan

La majorité des différences entre les pays riches en ressources naturelles qui ont ou n'ont pas progressé peuvent être imputées aux disparités entre les incitations économiques et politiques. Qui plus est, les incitations politiques initiales influenceront sur la conception et la réforme des institutions mises en place pour faire face aux revenus tirés des ressources. Les pays empruntent alors des chemins politiques et économiques complètement opposés — les pays dont les institutions sont fortes les réforment davantage pour tirer parti des nouvelles opportunités économiques alors que les pays dont les institutions sont faibles procéderont à des réformes qui sont préjudiciables à la prospérité.

Pour autant, bien que les variations entre les différents pays riches en ressources naturelles se justifient en grande partie par des situations initiales différentes, on peut tirer d'autres leçons intéressantes dans les pays qui ont démarré l'exploitation de leurs ressources avec des institutions bien développées. Dans ce groupe, la réforme a aussi fait naître différentes incitations politiques, ce qui explique les variations dans les résultats. Pour mieux comprendre, je compare dans le paragraphe qui suit la création de trois fonds pétroliers dans des pays où les institutions initiales étaient solides et j'examine comment les différentes incitations politiques incorporées dans les fonds expliquent pourquoi les résultats ne sont pas les mêmes.

5. Plus de détails — la conception des fonds pétroliers et des incitations politiques

Les fonds pétroliers peuvent aider ou empêcher les pays riches en ressources naturelles à relever les défis auxquels ils sont confrontés. Lorsque les institutions n'exercent pas de contrôles sur les politiciens, les fonds pétroliers peuvent tout simplement aggraver le problème car ils concentrent le revenu des ressources. L'élite politique peut alors plus facilement monopoliser les droits de propriété à la richesse des ressources. Lorsque les institutions prévoient de solides garde-fous pour les politiciens toutefois, les fonds pétroliers peuvent favoriser un développement positif

socialement. Les fonds pétroliers sont susceptibles de promouvoir une utilisation soutenable de la richesse pétrolière, la gestion efficace de la richesse financière engendrée par l'abondance des ressources et de veiller à ce que les fonds soient alloués à des projets socialement efficaces. Il n'en reste pas moins que la conception d'un fonds pétrolier est difficile même lorsque les circonstances s'y prêtent. On le constate lorsque l'on compare les expériences des fonds pétroliers de l'Alberta, de l'Alaska et de la Norvège.

Au plan institutionnel, les fonds pétroliers se différencient selon trois dimensions principales :

- les flux des ressources vers le fonds
- la gestion du fonds
- les décaissements du fonds

Nous allons à présent décrire et comparer les trois fonds pétroliers en insistant plus particulièrement sur ces trois dimensions ; nous examinerons les incitations politiques et la performance de chaque dispositif.

5.1 L'Alberta Heritage Savings Trust Fund

L'Alberta est la quatrième province du Canada et compte environ 3 millions d'habitants. Les deux tiers de la province sont des terres qui appartiennent à l'État et environ 80% de l'extraction du pétrole et du gaz naturel se déroule sur ces terres publiques. À la suite du choc du prix du pétrole de l'OPEP-1 en 1973, il est apparu clairement que la province recevrait un revenu substantiel de son secteur pétrolier. Il a donc été proposé en 1974 de créer un fonds d'épargne.

Le Heritage Fund a été mis en place en 1976 et avait trois principaux objectifs :

- épargner pour l'avenir
- renforcer ou diversifier l'économie
- améliorer la qualité de vie des habitants de l'Alberta.

Jusqu'en 1983, 30% du revenu pétrolier était canalisé vers le fonds. Entre 1984 et 1987, ce pourcentage a été réduit à 15% jusqu'au moment où le fonds a cessé d'être alimenté. Depuis lors, aucun versement n'a été effectué.

Le Heritage Fund est géré au sein de la bureaucratie de l'État par un comité d'investissement où siègent des membres de l'Assemblée législative. Nombre des investissements du fonds ont été

réalisés dans la province et, dans une large mesure, dans des sociétés publiques. Cette stratégie a été débattue et Mumey et Ostermann (1990) par exemple, relèvent que les politiciens décident des recettes à percevoir auprès des sociétés en même temps qu'elles décident des subventions à accorder à ces mêmes sociétés. Cette politique d'investissement et de subvention s'est soldée par des investissements réalisés dans des sociétés qui ne sont pas rentables et selon Mumey et Ostermann (1990), l'estimation de la valeur de ces sociétés par Heritage Fund dépasse leur valeur réelle de 10 %. De plus, le fonds a accordé des prêts préférentiels à d'autres provinces assortis de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché.

Les décaissements du fonds ne font l'objet d'aucune règle fixe et les décisions sont prises par les politiciens de manière discrétionnaire. Lors de la création du fonds, il avait été prévu d'utiliser au maximum 5 % de sa valeur chaque année. Cette règle a été strictement respectée au cours des premières années et aucun décaissement n'a eu lieu jusqu'en 1983. Pendant les années 80, les politiciens ont décidé d'accroître les décaissements mais n'ont pas pris en compte le fait que la valeur réelle du fonds s'était érodée à cause de l'utilisation des rendements nominaux. Même si à partir de 1987, le fonds a pratiquement cessé d'être alimenté, les politiciens ont décidé de continuer à dépenser à peu près l'équivalent du rendement nominal du fonds. Jusqu'en 1995, le fonds a investi dans divers projets — irrigation, installations d'éducation, galeries d'art, études, parcs, hôpitaux et théâtres. La valeur réelle du fonds a encore baissé au cours de la première moitié des années 90 tandis que sa valeur nominale restait relativement stable. Après 1995, la politique d'utilisation du rendement nominal du fonds a été abolie.

En 1997, le fonds a été restructuré et une transition progressive a été opérée, de l'ancien portefeuille à un nouveau portefeuille dont 35-60% seraient placés dans des effets à revenu fixe et 35-65% dans des prises de participation. Les trois principaux objectifs du fonds ont été modifiés

- produire un revenu pour soutenir le budget de l'État
- optimiser le rendement à long terme
- mieux expliquer le fonds au public

Un nouveau comité législatif permanent fonctionnant sans lien de dépendance avec l'administration publique a été mis en place pour assurer la réalisation des objectifs et des buts du fonds. Il semble clair que ce sont les expériences passées qui ont justifié la restructuration du fonds, bien que certains avancent que l'intérêt pratique de cette restructuration est limité. Par

exemple, Warrack et Keddie (2002, p. 9) précisent que « nombre de résidente de l'Alberta se demandent si le fonds a vraiment subi des changements et avancent que le Heritage Fund n'est qu'un levier politique permettant de mettre en œuvre et de renforcer les décisions des administrations publiques. Ils évoquent le fait que le revenu est transféré directement aux Recettes générales, ce qui laisse entendre que la direction du fonds est tributaire des désirs du gouvernement du jour. »

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir de la restructuration de 1997 du Heritage Fund, il semble clair que les incitations politiques qui y étaient incorporées au cours des deux premières décennies ont influé sur la politique et qu'il y aurait d'importantes leçons à en tirer. Les objectifs du fonds étaient confus, voire en partie contradictoires. On peut mesurer l'objectif d'épargne pour l'avenir par rapport à l'augmentation de la valeur du fonds, alors qu'il est difficile et très spécifique de mesurer l'objectif qui consiste à améliorer la qualité de la vie des résidents de l'Alberta. Qui plus est, cet objectif semble dans une certaine mesure aller à l'encontre de l'objectif d'épargne pour l'avenir. Les investissements du fonds sont très hétérogènes et vont d'investissements financiers à des investissements dans le domaine des loisirs. Il semblerait que l'évolution des priorités politiques ait pesé sur le fonds et il est difficile de faire la différence entre les stratégies du fonds qui devraient être considérées comme des investissements et celles qui devraient être vues comme des dépenses de consommation. La restructuration du fonds en 1997 a été entreprise en partie pour que le public comprenne mieux ses objectifs, ce qui donne à penser que la première mouture institutionnelle n'était pas très claire, pas plus que la manière de mesurer les résultats.

L'Alberta Heritage Fund démontre l'importance que revêtent les incitations politiques lors de la mise en place des institutions. Les versements à effectuer dans le fonds, sa gestion et ses décaissements relevaient tous de décisions politiques discrétionnaires ce qui présentait l'avantage d'un contrôle démocratique au jour le jour. Pour autant, il est évident que la vision du fonds est à court terme et qu'il n'est plus assez transparent, notamment parce que ses objectifs ne sont ni clairs ni mesurables. Il inclut les types d'incitations politiques qui favorisent un comportement borné et l'inefficacité. Les versements au fonds ont diminué dans le temps et ont fini par s'arrêter. Les décisions d'investissement ont obéi à des considérations politiques plutôt qu'économiques. Les décaissements étaient supérieurs aux objectifs. Par exemple, Warrack (2005, p. 17) reproche la manière dont l'Alberta Heritage Fund a été conçu et avance que c'est la structure institutionnelle du fonds qui pose le problème principal: «Le temps a montré que le

système de gouvernance en place était défaillant — il n'a pas su s'adapter à l'évolution des circonstances budgétaires ». Selon Cowper (2007, p. 224) « il est apparu clairement qu'il était devenu impossible de faire la distinction entre le but de l'AHF (Alberta Heritage Fund) et le rôle du Parlement. Il n'est pas surprenant que l'AHF ait « investi » dans des améliorations sociales et dans des infrastructures qui sont normalement financées par le gouvernement provincial. Ces investissements destinés à diversifier l'économie de l'Alberta avaient des raisons d'être politiques et la plupart étaient cousus de fil blanc ».

5.2 L'Alaska Permanent Fund

L'Alaska est l'un des États les moins peuplés des États-Unis avec approximativement 600 000 habitants. Environ 90 % du revenu de l'État provient du pétrole. En 1969, l'Alaska a mis aux enchères 164 droits de forage sur des terres qui appartiennent à l'État ce qui a produit des revenus équivalant à environ 8 budgets d'État. Le produit de ces enchères a rapidement été consacré à des investissements, notamment dans l'infrastructure. Selon Warrack et Keddie (2002, p. 11), « le public a vite estimé qu'une part importante des fonds avait été gaspillée ». L'idée s'est largement répandue que tous les habitants de l'Alaska devraient recevoir une partie des futures recettes pétrolières. L'Alaska Permanent Fund a été au départ proposé par un législateur de l'État et a promptement rallié le soutien du public. En 1976, les citoyens ont dû se prononcer sur la proposition « d'un amendement à la constitution afin de contrecarrer les futures « rafles » par la législature sur le fonds ». (Cowper 2007, p. 223). Pratiquement les deux tiers de l'électorat ont approuvé la proposition et l'Alaska Permanent Fund a été créé.

Le fonds s'est alors fixé pour principaux objectifs de réaliser des rendements réels élevés en limitant les risques, d'assurer une gestion efficace par rapport aux coûts et de favoriser la transparence pour accroître la responsabilisation. Le fonds est composé de deux parties. Le « Principal » est le corps principal du fonds; et ce sont les paiements qui y sont déposés, la gestion et les décaissements qui sont visés par l'amendement à la constitution. L'autre organe, la « réserve de recettes », peut être considérée comme un compte où sont transférées les sommes qui n'ont pas été allouées au Principal. J'offrirai une brève description de l'utilisation de la réserve des recettes et j'insisterai sur le Principal que j'appellerai « le fonds ».

Jusqu'en 1980, 25 % des redevances du secteur pétrolier étaient allouées au Principal. (Il convient de noter toutefois que, comme l'a signalé Hannesson (2001, p. 59), même si la

constitution stipule qu'au moins 25 % des redevances doivent être allouées au Principal, cela représente environ 10-15% du revenu pétrolier qui inclut aussi diverses taxes). À compter de 1980, il a été décidé que 50 % des redevances devaient être versées dans le fonds (une décision qui n'est pas prévue par la constitution). L'utilisation des fonds restants dans la réserve de recettes est décidée au niveau politique, mais traditionnellement les politiciens ont choisi de transférer une plus grande partie des redevances dans le fonds afin de maintenir la valeur réelle du Principal. Mais là encore, cette décision n'est pas visée par la constitution et elle est prise chaque année par les politiciens. En octobre 2010, le fonds était équivalent à 37 188 100 000 dollars EU (voir <http://www.apfc.org>).

Le fonds fonctionne comme une entité publique (APFC – Alaska Permanent Fund Corporation). C'est un organe séparé et indépendant géré par un conseil qui comprend six personnes, quatre d'entre elles, soit la majorité, venant du secteur public avec une expérience de la finance et de la gestion des affaires. Actuellement, l'APFC est investi à 18 % en obligations des États-Unis, 18% en actions des États-Unis, 3 % en obligations étrangères, 32 % en actions étrangères, 10 % dans l'immobilier et le reste dans différents autres instruments financiers.

Les décaissements du fonds sont fixés dans la constitution. On y ajoute le rendement net des cinq années précédentes et 21 % de ces rendements peuvent être dépensés (sous réserve que ce montant ne dépasse pas le total du revenu net du fonds l'année précédente et de ce qui reste dans le compte des réserves de recettes). Normalement, la moitié de ce qui est dépensé est remis sous la forme d'une somme forfaitaire versée aux habitants de l'État. Il faut ajouter qu'il s'agit là aussi d'une décision politique qui n'est pas visée par la constitution. En 2010, chaque habitant a reçu un dividende de 1.281 dollars EU.

Vers la fin des années 90, l'État de l'Alaska a rencontré des problèmes économiques à cause de la baisse du prix du pétrole. Devait-on utiliser le fonds pour couvrir le déficit budgétaire? En 1999, un large pourcentage des électeurs se sont opposés à cette proposition.

Au cours des dernières années, la modification des règles prévues par la constitution qui fixent le montant annuel des décaissements a également été envisagée. Trois aspects essentiellement ont fait l'objet de critiques. Premièrement, il aurait été préférable de lier les décaissements du fonds à sa valeur de marché plutôt qu'à son rendement moyen sur cinq ans qui peut se révéler très volatil (et éventuellement procyclique). Deuxièmement, une décision politique devait être prise

tous les ans pour alimenter le fonds afin de préserver sa valeur réelle. Troisièmement, seul le Principal et non la réserve des recettes a bénéficié d'un dispositif de protection contre l'inflation.

Dans ce contexte, le conseil a décidé en 2004 de modifier les règles qui régissent le fonds. Ce changement doit être approuvé moyennant un amendement de la constitution. La proposition du conseil s'est intitulée POMW – « five **p**ercent **o**f the Fund's total **m**arket **v**alue » (« 5% de la valeur de marché totale du fonds ». Il est proposé que le plafond des décaissements du fonds ne soit plus calculé en fonction des rendements mais soit fixé à 5 % de la valeur de marché moyenne du fonds au cours des cinq années précédentes. Le montant des décaissements serait plus homogène et avec des taux de rendement prévus à 5%, la protection contre l'inflation serait inscrite à la constitution et couvrirait la totalité du fonds et pas seulement le Principal.

Le débat public a mis à jour une préoccupation que la proposition se solderait par une diminution du versement annuel des dividendes par mois et qu'une plus grande part des dépenses du fonds servirait à couvrir le déficit public. Avant que la proposition puisse être soumise au vote des électeurs de l'Alaska, elle aurait eu besoin de la majorité des deux tiers de la législature de l'État; elle n'a cependant pas reçu un soutien suffisant et donc n'a jamais fait l'objet d'un vote. Le conseil de l'APFC est toujours d'avis que la proposition devrait être mise en œuvre et souligne que « nombre d'habitants de l'Alaska estiment à tort que le POMV portera préjudice au programme de dividendes. » La constitution ne prévoit pas de règles relatives au versement de dividendes aux habitants.

5.3 Le Fonds pétrolier norvégien

La Norvège a découvert le pétrole dans les années 60 et est devenue productrice de pétrole en 1973. Le Fonds pétrolier norvégien — ou officiellement appelé le « Fonds de pension de l'État - Global » — a été créé en 1990, alors que les premiers versements au fonds n'ont débuté qu'en 1996. Le Fonds pétrolier norvégien est plus intégré et coordonné avec la politique macroéconomique globale que les fonds de l'Alberta et de l'Alaska.

En 2001, la Norvège a pris un virage majeur dans la composition de la politique macroéconomique. Jusqu'alors, la politique monétaire avait pour but officiel de maintenir la stabilité du taux de change, tandis que la politique budgétaire était destinée à atténuer les fluctuations de la production et de l'emploi. Comme dans d'autres pays, les résultats de

l'expérience en matière de politique budgétaire contre-cyclique et de régime de changes fixe ont été mitigés. Qui plus est, la Norvège étant dépendante des exportations de ressources non renouvelables, il était crucial d'adopter une politique budgétaire à plus long terme. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'élargir le rôle de la politique monétaire dans la stabilisation à court terme par le biais de l'adoption d'une cible de l'inflation souple, assortie d'une « règle » (qui n'est pas une règle, mais un objectif) qui prévoit que sur un cycle le rendement réel (prévu à 4 % par an) du fonds pétrolier pouvait être dépensé.

Les versements au fonds comprennent son rendement, le revenu pétrolier de l'État et les transactions financières nettes associées aux activités pétrolières. En Norvège, la totalité du revenu de l'État provenant du secteur pétrolier est basculée dans le fonds.

Le Ministère des finances a délégué la gestion du fonds à une unité séparée au sein de la Banque centrale —le NBIM (Norges Bank Investment Management). La totalité du fonds est investie en avoirs extérieurs et avec le temps, le portefeuille s'est élargi pour englober des actifs tels que des obligations du secteur privé et de l'immobilier. En 2006, la part maximum du fonds pétrolier qui peut être investi dans une seule société a été relevée de 3 à 5 %.

Tous les ans, le Parlement décide du montant qui sera décaissé par le fonds. Ce montant couvre le déficit du secteur public (à l'exclusion du revenu pétrolier). L'objectif est que les paiements décaissés par le fonds soient égaux au rendement réel du fonds qui devrait être de 4 % par an. En Norvège, on appelle cela la « règle d'utilisation des fonds pétroliers », bien que cette règle ne soit pas contraignante. Il n'existe pas de dispositif institutionnel officiel qui limite les dépenses du fonds. Le montant à mobiliser est débattu en permanence et quelques politiciens estiment que la Norvège devrait davantage faire appel au fonds. L'utilisation réelle des recettes pétrolières a dépassé l'objectif des 4 %. La « règle d'utilisation des fonds pétroliers » prévoit aussi la possibilité de la mise en œuvre d'une politique budgétaire plus active et d'une utilisation du fonds supérieure à 4 % en cas de difficultés économiques. Si la politique monétaire s'est vue confier un rôle plus important dans la stabilisation macroéconomique, la politique budgétaire tient encore compte de quelques considérations à court terme et pas seulement à long terme.

On trouvera au Tableau 1 une synthèse des principaux éléments de la conception et de la gestion du fonds pétrolier.

Tableau 1: Description du Fonds pétrolier

	Versements dans le fonds	Gestion	Décaissements du fonds
Alberta Heritage Fund	Discrétionnaires 30% → 15% → 0%	Comité politique d'investissement	Discrétionnaire Objectif : < 5%
Alaska Permanent Fund	Règles dans la constitution Au moins 25% des redevances	Société indépendante Représentant de l'État majoritaire au conseil	Règle dans la constitution 21 % du rendement net des cinq années précédentes
Norwegian Petroleum Fund	Directives 100%	Unité séparée à la Banque centrale	Discrétionnaire Objectif: < 4%

5.4 Comparaisons des expériences des fonds pétroliers

Je vais brièvement comparer comment les différentes incitations politiques des fonds se sont traduites par différentes expériences dans leur fonctionnement. Il existe des différences majeures entre les trois fonds s'agissant des versements, de la gestion et des décaissements.

Dans l'Alberta et en Alaska, une part du revenu pétrolier de l'État est investie dans le fonds, tandis qu'en Norvège la totalité du revenu de l'État du secteur pétrolier est canalisée vers le fonds. À l'exception de l'Alberta, les versements effectués sur les fonds ont été effectués en conformité avec les intentions déclarées.

Les fonds sont gérés différemment. En Alaska et en Norvège, la gestion a été déléguée à des organes qui sont dans une large mesure indépendants des politiciens, alors qu'en Alberta, les politiciens ont adopté une démarche plus pragmatique. Les fonds de l'Alaska et de la Norvège peuvent être considérés comme bien gérés, avec des taux de rendement acceptables et une politique d'investissement conforme aux intentions. En revanche, le fonds de l'Alberta n'est pas très bien géré. Des priorités politiques confuses et changeantes ont entraîné de faibles taux de

rendement, des incertitudes sur la valeur du fonds et des « investissements » qui, en partie au moins, doivent être considérés comme de la consommation.

En Alaska les décaissements sont décidés par des règles qui figurent dans la constitution, alors qu'ils sont soumis à des décisions politiques discrétionnaires dans l'Alberta et en Norvège. Dans l'Alberta et en Norvège, il existe des directives sur les montants du fonds à utiliser, mais les décaissements ont dans la réalité dépassé ces directives (dans une plus large mesure dans l'Alberta en Norvège).

Les deux fonds pétroliers d'Amérique du Nord présentent des contrastes intéressants. Si la valeur du fonds de l'Alberta a baissé parce que les politiciens n'ont pas mis en œuvre leurs propres intentions, les règles de la constitution qui régissent le fonds de l'Alaska l'empêchent dans une plus large mesure de procéder à des décaissements pour des priorités politiques à court terme. Warrack (2005, p. 17) conclut que « sans mécanisme indépendant qui résiste aux variations des demandes budgétaires, il semble qu'un système politique ne peut pas gérer ses ressources énergétiques de manière responsable. C'est une triste leçon pour l'Alberta, une province avec de bien meilleurs résultats que l'Alaska. » Warrack (2005, p. 19) avance que la solution consisterait à « mettre en place dès le départ une gouvernance indépendante par des mandataires, ce qui devrait être de préférence prévu par la constitution ». L'Alberta peut mitiger les politiques manquées en adoptant des règles qui entravent l'utilisation de la richesse pétrolière pour des considérations à court terme.

Bien que le fonds de l'Alaska se soit révélé performant au niveau de la gestion et des décaissements, l'expérience montre aussi que le cadre institutionnel gagnerait à être amélioré. Les règles qui régissent les décaissements du fonds le protègent des actions à court terme, mais en même temps gênent une organisation qui semblerait plus raisonnable. La proposition de POMW semble mieux adaptée aux décaissements que le modèle en vigueur, mais l'inclusion du système actuel dans la constitution complique ce changement. Ainsi, des règles strictes entraînent des coûts car elles introduisent une certaine rigidité.

Qui plus est, on peut dire que ce n'est pas le fonds lui-même qu'il faut mesurer mais le développement macroéconomique global ; si les règles qui figurent dans la constitution visent le fonds mais qu'aucune règle ne régit le déficit et les emprunts du secteur public, le développement du fonds pourra paraître viable mais pas pour l'accumulation de la dette publique en dehors du

fonds. Si seul un aspect de l'équilibre des finances publiques est visé par les règles dans la constitution, la richesse pétrolière pourrait potentiellement n'être utilisée que pour garantir les emprunts de l'État.

Certes le modèle norvégien présente un inconvénient par rapport à celui de l'Alaska car les décaissements du fonds sont soumis à des décisions discrétionnaires annuelles, mais il a aussi quelques avantages. Premièrement, les directives qui lient l'utilisation du Fonds pétrolier norvégien au déficit du secteur public accroissent l'importance de l'équilibre macroéconomique dans son ensemble. Elles prévoient que le déficit du secteur public (au cours d'un cycle) hors pétrole ne doit pas dépasser 4 % du Fonds pétrolier. Les décaissements du fonds couvrent donc le déficit du secteur public et le respect des directives assure aussi que les équilibres macroéconomiques sont maintenus. En revanche, en Alaska le déficit du secteur public est indépendant des règles qui régissent le fonds pétrolier. Le fonds ne s'inscrit pas vraiment dans la politique macroéconomique globale. On peut se demander pourquoi imposer des règles strictes pour un aspect des finances publiques si elles peuvent être sapées par d'autres aspects du budget. Les incitations politiques créées par les règles en Alaska ne se préoccupent pas de l'équilibre budgétaire à long terme du secteur public alors que les incitations politiques du modèle norvégien ne prennent pas en compte la tentation d'utiliser à court terme des montants plus élevés que prévu.

Il semble donc que l'on ne sache pas encore comment concevoir un fonds pétrolier qui prenne en compte de manière satisfaisante la tendance à prendre des décisions politiques biaisées sur le court terme.

6. Conclusions

Ce sont les institutions politiques qui déterminent les incitations politiques, ce qui est essentiel pour expliquer pourquoi les expériences sont si différentes entre les pays riches en ressources naturelles. L'abondance de ressources, qui dépend des institutions en place ainsi que des incitations que celles-ci créent pour encourager la réforme, peut compromettre le bien-être social ou au contraire le promouvoir nettement. Toutefois, même lorsque les institutions en place sont solides, les décisions politiques peuvent être teintées d'un biais à court terme et les investissements réalisés pour des raisons politiques plus qu'économiques. Les incitations politiques associées au fonds pétrolier sont décisives pour leur échec ou leur réussite. La transparence et de solides institutions sont les conditions nécessaires mais insuffisantes pour que

l'abondance de ressources stimule la prospérité.

Références

Acemoglu, D., Johnson, S. and Robinson, J.A. (2001) « The colonial origins of comparative development: An empirical investigation », *American Economic Review* 91, 1369-1401.

Acemoglu, D., Johnson, S. and Robinson, J.A. (2002) « Reversal of fortune: Geography and institutions in the making of the modern world income distribution », *Quarterly Journal of Economics*, 1231-1294.

Acemoglu, D., Robinson, J.A. and Torvik, R. (2010) « Equilibrium checks and balances », mimeo MIT.

Andersen, J.J. and Aslaksen, S. (2008) « Constitutions and the resource curse », *Journal of Development Economics* 87, 227-246.

Boschini, A.D., Pettersson, J. and Roine, J. (2007) « Resource curse or not: A question of appropriability », *Scandinavian Journal of Economics* 109, 593-617.

Bulte E. and Damania, R. (2008) « Resources for sale: corruption, democracy and the natural resource curse », *The B.E Journal of Economic Analysis & Policy* 8(1), article 5.

Collier, P. and Hoeffler, A. (2009) « Testing the neocon agenda: Democracy in resource-rich societies », *European Economic Review* 53, 293-308.

Cowper, S. (2007) « A word to the wise: managing Alaska's oil wealth ». In J. Johnson-Calari and M. Rietveld (eds.) "Sovereign Wealth Management", Central Banking Publications, Londres.

David, P.A. and Wright, G. (1997) « Increasing returns and the genesis of American resource abundance », *Industrial and Corporate Change* 6, 203-245.

Karl, T.L. (1997) « The paradox of plenty: Oil booms and petro states », Berkeley University

Press.

Lujala, P. (2010) « The spoils of nature: armed civil conflict and rebel access to natural resources », *Journal of Peace Research* 47, 15-28.

Mehlum, H., Moene, K. and Torvik, R. (2006) « Institutions and the resource curse », *Economic Journal* 116, 1-20.

Mumey, G. and Ostermann, J. (1990) »Alberta Heritage Fund: Measuring value and achievement », *Canadian Public Policy* XVI, 1, 29-50.

Robinson, J.A. and Torvik, R. (2010a) « Endogenous presidentialism », mimeo, Harvard.

Robinson, J.A. and Torvik, R. (2010b) « Conditional comparative statics », mimeo, Harvard.

Ross, M.L. (2001a) « Timber booms and institutional breakdown in Southeast Asia », Cambridge University Press, New York.

Ross, M.L. (2001b) « Does oil hinder democracy? », *World Politics* 53, 325-361.

Sachs, J.D. and Warner, A.M. (1995) « Natural resource abundance and economic growth », NBER Working Paper No. 5398.

Sachs, J.D. and Warner, A.M. (1997) « Sources of slow growth in African economies », *Journal of African Economies* 6, 335-376.

Torvik, R. (2002) « Natural resources, rent seeking and welfare », *Journal of Development Economics* 67, 455-470.

Warrack, A.A. (2005) « Alberta Heritage Fund: Blessing becoming curse? », Information Bulletin Number 85, Western Centre for Economic Research, University of Alberta.

Warrack, A.A. and Keddie, R.R. (2002) « Natural Resource Trust Funds: A comparison of Alberta and Alaska Resource Funds », Information Bulletin Number 72, Western Centre for Economic Research, University of Alberta.